



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2012

Présents : Philippe FALKENAU - Eveline NICOLAS - Claude BOUHELIER - Guillaume MARECHAL - Christophe KROL - Michel CAILLOUX - Philippe HULOT - Bernard VERSCHELDEM - Alain TROUVE - Maurice OUERFELLI - Sandra DINET - Cécile GAUVILLE HERBET - Françoise LEDOUX

Absents excusés : Stanislas HALAMA pouvoir à Eveline NICOLAS
Henri KIRIEL pouvoir à Claude BOUHELIER
Philippe PORCHER pouvoir à Bernard VERSCHELDEM
Jacky MELIQUE pouvoir à Maurice OUERFELLI
Mireille FALQUE pouvoir à Philippe FALKENAU
Françoise LEDOUX pouvoir à Sandra DINET

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2012 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

2. BUDGET PRIMITIF 2012 DE L ASSAINISSEMENT :

Claude BOUHELIER, adjoint au Maire chargé des finances, présente le budget primitif 2012 de l'assainissement élaboré lors des différentes commissions des finances. Il motive l'excédent présenté dans le budget qui permettra de financer les investissements sans avoir recours à l'emprunt.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2012 de l'assainissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	197 100 €	197 100 €
Investissement	50 600 €	189 700 €

3. BUDGET PRIMITIF 2012 DE L'EAU :

Claude BOUHELIER, présente le budget primitif 2012 de l'eau élaboré lors des différentes commissions des finances.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2012 de l'eau comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	32 800 €	32 800 €
Investissement	63 900 €	63 900 €

4. Vote du taux des taxes locales pour 2012 :

Lors de la dernière commission des finances, il est décidé une augmentation de ces taxes. Claude Bouhéliier expose les motivations de cette décision et rappelle les investissements engagés et les investissements à prévoir dans la commune pour 2012.

Le débat s'installe au niveau des charges totales qui pèsent sur les communes et sur les populations.

Pour Fleurines, des variations à la baisse vont s'opérer sur d'autres taxes, notamment celle relative à la collecte des ordures ménagères.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces taux.

	Taux 2011	Evolution	2012
Taxe d'habitation	14,34	1,5%	14,55
Taxe Foncière (bâti)	12,74	1,5%	12,93
Taxe Foncière (non bâti)	45,56	1,5%	46,24
Cotisation Foncière de Entreprises	15,86	1,5%	16,10

La séance est levée à heures 21:45